

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA  
LE 6 MAI 2026**

Ouverture de l'assemblée du Comité administratif de la MRC de Nicolet-Yamaska tenue le 6 mai 2026 à 14 h au Centre administratif de la MRC de Nicolet-Yamaska, 257-1, rue de Monseigneur-Courchesne, Nicolet.

**Sont présents :**

Mme Christine **GAUDET**, mairesse d'Aston-Jonction  
M. Raymond **NOËL**, maire de Saint-Célestin Village  
M. Laurent **MARCOTTE**, maire de Saint-Léonard-d'Aston  
M. Pascal **THÉROUX**, maire de Saint-François-du-Lac

Formant quorum sous la présidence de M<sup>me</sup> Geneviève Dubois, préfète et mairesse de la Ville de Nicolet.

M<sup>me</sup> Stéphanie Lord, directrice générale et greffière-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire de la session.

**ORDRE DU JOUR**

**1. AFFAIRES GÉNÉRALES**

- 1.1. Ouverture de la session
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Documents reproduits

**2. SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCES**

- 2.1. Finances :
  - 2.1.1. Liste des dépôts du mois de mars 2026
  - 2.1.2. Liste des comptes autorisés du mois de mars 2026 – Adoption
- 2.2. Administration :
  - 2.2.1. Remplacement de l'humidificateur hum 2 – Alain Lavallée Réfrigération (9111-3217 Québec inc.) - Facturation – Autorisation
  - 2.2.2. Réparation véhicule de transport – Les entreprises Bryan Cloutier inc. – Autorisation
  - 2.2.3. Réparation du véhicule Subaru Crosstreck – Carrosserie MC Mahon & Fils - Facturation – Autorisation
- 2.3. Ressources humaines :
  - 2.3.1. Coordonnateur(trice) du transport adapté et collectif – Embauche – Approbation - Autorisation
  - 2.3.2. Inspecteur(trice) en bâtiments et en environnement – Embauche – Approbation - Autorisation
  - 2.3.3. Poste de direction de l'aménagement durable et de la transition écologique du territoire – Charge de travail supplémentaire

**3. DOSSIERS DES DIRECTIONS**

- 3.1. Décret des travaux d'entretien – Cours d'eau Bourassa – Municipalité de Saint-Elphège
- 3.2. Décret des travaux d'entretien – Cours d'eau décharge des dix – Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval
- 3.3. Décret des travaux d'entretien – Branches des trente et des huit de la rivière Landroche – Municipalité de Baie-du-Febvre
- 3.4. Demande de commandite Fiesta Latina – Approbation
- 3.5. Mandat de promotion radio culture Nicolet-Yamaska – Offre de services – Contrat de gré à gré – Octroi – Autorisation
- 3.6. Mandat de stratégie de visibilité numérique – Offre de services – Contrat de gré à gré – Octroi – Autorisation

**4. POINT DE DISCUSSION ET D'INFORMATION**

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **AFFAIRES NOUVELLES**

7. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

1  
**AFFAIRES GÉNÉRALES**

1.1  
**OUVERTURE DE LA SESSION**

La préfète, Mme Geneviève Dubois, préside l'assemblée et la déclare ouverte.

2026-05-124  
1.2  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT** l'ordre du jour transmis ;

Il est proposé par Mme Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et appuyé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et unanimement résolu par ce Conseil :

**D'ADOPTER** cet ordre du jour tel que présenté en le laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

1.3  
**DOCUMENTS REPRODUITS**

2  
**SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCES**

2.1.1  
**LISTE DES DÉPÔTS DU MOIS DE MARS 2026**

La directrice générale commente la liste des dépôts du mois de mars 2026, totalisant 390 779,96 \$

2026-05-125  
2.1.2  
**LISTE DES COMPTES AUTORISÉS DU MOIS DE MARS 2026 – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** que la greffière-trésorière de la MRC de Nicolet-Yamaska certifie la disponibilité des fonds pour les comptes payés d'une somme totale de 835 265,85 \$ pour le mois de mars 2026 ;

Il est proposé par M. Raymond Noël, maire de Saint-Célestin Village et appuyé par M. Pascal Thérooux, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu par ce Conseil :

**D'ADOPTER** les comptes payés d'une somme totale de 835 265,85 \$ pour le mois de mars 2026, et ce, conformément aux résolutions adoptées par la présente assemblée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 2.2

### ADMINISTRATION :

2026-05-126

#### 2.2.1

### REMPLACEMENT DE L'HUMIDIFICATEUR HUM 2 – ALAIN LAVALLÉE RÉFRIGÉRATION (9111-3217 QUÉBEC INC.) - FACTURATION – AUTORISATION

**CONSIDÉRANT** que la MRC doit procéder au remplacement de son humidificateur actuel afin de maintenir une bonne qualité de l'air et d'assurer un environnement de travail sain ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services concernant cette acquisition par Alain Lavallée, Réfrigération (9111-3217 Québec inc.), d'une somme de 10 200 \$, plus les taxes applicables ;

**CONSIDÉRANT** les articles 11 et suivants du Règlement numéro 2021-03 sur la gestion contractuelle de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

Il est proposé par Mme Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et appuyé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et unanimement résolu par ce Conseil :

**D'OCTROYER** le mandat de gré à gré pour l'acquisition d'un humidificateur à la compagnie Alain Lavallée Réfrigération (9111-3217 Québec inc.) pour une somme de 10 200,00 \$, plus les taxes applicables, conformément à l'offre de services datée du 27 avril 2026.

**D'AUTORISER** la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents utiles à ce mandat afin de donner plein effet à la présente résolution.

Les montants mentionnés devant être payés à même la disponibilité des crédits budgétaires et autres sources déjà autorisés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-05-127

#### 2.2.2

### RÉPARATION VÉHICULE DE TRANSPORT – LES ENTREPRISES BRYAN CLOUTIER INC. – AUTORISATION

**CONSIDÉRANT** les besoins pour la MRC d'effectuer des réparations sur son véhicule Bluebird Vision 2018 afin d'assurer le service de transport ;

**CONSIDÉRANT** la facture # 262204, datée du 19 mars 2026 sous le nom Les Entreprises Bryan Cloutier inc., d'une somme de 6 082,01 \$, plus les taxes applicables, relativement aux frais de réparation du véhicule Bluebird Vision 2018 ;

Il est proposé par M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et appuyé par Mme Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et unanimement résolu par ce Conseil :

**D'ENTÉRINER** le paiement de la facture # 262204, datée du 19 mars 2026 sous le nom Les Entreprises Bryan Cloutier inc. d'une somme de 6 992,79 \$ taxes incluses ;

Les montants mentionnés devant être payés à même la disponibilité des crédits budgétaires et autres sources déjà autorisés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-05-128

#### 2.2.3

### RÉPARATION DU VÉHICULE SUBARU CROSSTRECK – CARROSSERIE MC MAHON & FILS - FACTURATION – AUTORISATION

**CONSIDÉRANT** que la MRC a dû procéder à la réparation du véhicule Subaru Crosstreck 2021 suite à un accident survenu le 5 novembre 2025 ;

**CONSIDÉRANT** l'indemnité reçue à la suite de l'analyse du dossier par l'expert en sinistre du Fonds d'assurance des municipalités du Québec, d'une somme de 6 219,25 \$ ;

**CONSIDÉRANT** la facture # 8099, datée du 4 février 2026 de Carrosserie Mc Mahon & fils, d'une somme de 6 876,30 \$, plus les taxes applicables, relativement aux frais de réparation du véhicule Subaru Crosstreck 2021 ;

Il est proposé par M. Raymond Noël, maire de Saint-Célestin Village et appuyé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et unanimement résolu par ce Conseil :

**D'ENTÉRINER** le paiement de la facture # 8099, datée du 4 février 2026 de Carrosserie Mc Mahon & fils d'une somme de 7 906,03 \$ taxes incluses ;

Les montants mentionnés devant être payés à même la disponibilité des crédits budgétaires et autres sources déjà autorisées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2.3** **RESSOURCES HUMAINES :**

2026-05-129

#### **2.3.1** **COORDONNATEUR(TRICE) DU TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF –** **EMBAUCHE – APPROBATION - AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** que le poste de coordonnateur du transport collectif et adapté est vacant depuis le 23 septembre 2025 et la nécessité de procéder à son remplacement ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC désire embaucher un(e) coordonnateur(trice) du transport collectif et adapté ;

**CONSIDÉRANT** que M. Sylvain Drolet a su démontrer qu'il avait les compétences requises afin d'occuper ce poste lors de son entrevue ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de pourvoir ce poste de façon permanente ;

**CONSIDÉRANT** que ce poste est reconnu à la classe 6 de l'échelle salariale en vigueur actuellement à la MRC de Nicolet-Yamaska ;

Il est proposé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par M. Raymond Noël, maire de Saint-Célestin Village et unanimement résolu par ce Conseil :

**D'APPROUVER** l'embauche de M. Sylvain Drolet à titre de coordonnateur du transport collectif et adapté à compter du 20 avril 2026, à la classe 6 de l'échelle salariale et selon les conditions en vigueur à la MRC ;

et

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer tous documents afin de donner plein effet à la présente résolution.

M. Drolet sera admissible aux régimes d'assurance collective et de retraite après une période de probation de six (6) mois à compter de sa date d'entrée en fonction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-05-130

### 2.3.2

#### **INSPECTEUR(TRICE) EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT – EMBAUCHE – APPROBATION - AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** qu'un des trois postes d'inspecteur(trice) en bâtiments et en environnement est vacant depuis le 17 février 2026 et la nécessité de procéder à son remplacement ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC désire embaucher un(e) inspecteur(trice) en bâtiments et en environnement ;

**CONSIDÉRANT** que Mme Chantal Julien a su démontrer qu'elle avait les compétences requises afin d'occuper ce poste lors de son entrevue ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de pourvoir ce poste de façon permanente ;

**CONSIDÉRANT** que ce poste est reconnu à la classe 4 de l'échelle salariale en vigueur actuellement à la MRC de Nicolet-Yamaska ;

Il est proposé par M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et appuyé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et unanimement résolu par ce Conseil :

**D'APPROUVER** l'embauche de Mme Chantal Julien à titre d'inspectrice en bâtiments et en environnement à compter du 27 avril 2026, à la classe 4 de l'échelle salariale et selon les conditions en vigueur à la MRC ;

et

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer tous documents afin de donner plein effet à la présente résolution.

Mme Julien sera admissible aux régimes d'assurance collective et de retraite après une période de probation de six (6) mois à compter de sa date d'entrée en fonction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-05-131

### 2.3.3

#### **POSTE DE DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE – CHARGE DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRE**

**CONSIDÉRANT** le rapport RH 2026-05 ;

**CONSIDÉRANT** que le poste de direction de l'aménagement durable et de la transition écologique du territoire est un poste central et que le poste est vacant depuis le 27 avril 2026, à la suite de la nomination de la direction générale ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'absorber la charge de travail supplémentaire au sein de l'équipe afin d'atteindre les objectifs et assurer le suivi des dossiers ;

**CONSIDÉRANT** l'article 8 de la Politique de rémunération des employés de la MRC de Nicolet-Yamaska qui prévoit une prime de remplacement lorsqu'un employé remplace un autre employé, en tout ou en partie, pour une période supérieure à 20 jours ouvrables pour une absence autre que des vacances, la bonification de son salaire pouvant aller jusqu'à un maximum de 15 % pour la période que dure cette promotion, et ce, sur autorisation de la direction générale ;

**CONSIDÉRANT** les recommandations de la directrice générale ;

Il est proposé par Mme Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et appuyé par M. Raymond Noël, maire de Saint-Célestin Village et unanimement résolu par ce Conseil :

**D'AUTORISER** la directrice générale à octroyer la prime de remplacement pour l'employé indiqué par le Rapport RH 2026-05, et ce, selon les modalités y étant inscrites ;

et

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer tous documents afin de donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3** **DOSSIERS DES DIRECTIONS**

2026-05-132 **3.1**  
**DÉCRET DES TRAVAUX D'ENTRETIEN – COURS D'EAU BOURASSA – MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELPHÈGE**

**CONSIDÉRANT** que des travaux d'entretien ont été demandés sur le cours d'eau Bourassa dans la municipalité de Saint-Elphège ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux d'entretien seront effectués sur une distance d'environ 1200 m ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux seront effectués selon le plan No.3332 du MAPAQ ;

Il est proposé par M. Pascal Théroux, maire de Saint-François-du-Lac et appuyé par Mme Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et unanimement résolu par ce Conseil :

**DE DÉCRÉTER** les travaux d'entretien sur le cours d'eau Bourassa.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-05-133 **3.2**  
**DÉCRET DES TRAVAUX D'ENTRETIEN – COURS D'EAU DÉCHARGE DES DIX – MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL**

**CONSIDÉRANT** que des travaux d'entretien ont été demandés sur la branche Décharge des Dix dans la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux d'entretien seront effectués sur une distance d'environ 1000 m ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux seront effectués selon le plan No.2856 du MAPAQ ;

Il est proposé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par M. Raymond Noël, maire de Saint-Célestin Village et unanimement résolu par ce Conseil :

**DE DÉCRÉTER** les travaux d'entretien sur la branche Décharge des Dix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-05-134 **3.3**  
**DÉCRET DES TRAVAUX D'ENTRETIEN – BRANCHES DES TRENTE ET DES HUIT DE LA RIVIÈRE LANDROCHE – MUNICIPALITÉ DE BAIE-DU-FEBVRE**

**CONSIDÉRANT** que des travaux d'entretien ont été demandés sur les branches des Trente et des Huit de la rivière Landroche dans la municipalité de Baie-du-Febvre ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux d'entretien seront effectués sur une distance d'environ 2000 m ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux seront effectués selon le plan No.8720 du MAPAQ ;

Il est proposé par Mme Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et appuyé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et unanimement résolu par ce Conseil :

**DE DÉCRÉTER** les travaux d'entretien sur les branches des Trente et des Huit de la rivière Landroche.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-05-135

**3.4**  
**DEMANDE DE COMMANDITE FIESTA LATINA – APPROBATION**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Nicolet-Yamaska a reçu une demande de commandite de la part du comité organisateur de la Fiesta Latina ;

**CONSIDÉRANT** que l'organisme organise la 4<sup>e</sup> édition de son événement festif Fiesta Latina, qui a pour but de démontrer la gratitude des citoyennes et citoyens envers les travailleurs étrangers du Centre-du-Québec, leur permettre de socialiser entre eux et la communauté d'accueil, de briser leur isolement et leur faire connaître d'autres cultures ;

**CONSIDÉRANT** que l'organisme propose à la MRC de devenir partenaire de l'édition 2026 de cet événement, et ce, en contrepartie d'un soutien financier de 1 000,00 \$ ;

**CONSIDÉRANT** les recommandations de la directrice générale ;

Il est proposé par M. Raymond Noël, maire de Saint-Célestin Village et appuyé par M. Pascal Théroux, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu par ce Conseil :

**D'OCTROYER** une commandite de 1 000,00 \$ au comité organisateur de la Fiesta Latina pour un affichage du logo de la MRC lors de l'événement et dans les communications associées à ce dernier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-05-136

**3.5**  
**MANDAT DE PROMOTION RADIO CULTURE NICOLET-YAMASKA – OFFRE DE SERVICES – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – OCTROI – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** que l'action de développer une stratégie de communication à l'échelle du territoire pour Culture Nicolet-Yamaska est prévue au plan d'action culturel 2025-2027 de la MRC Nicolet-Yamaska ;

**CONSIDÉRANT** les sommes réservées au budget pour ces travaux ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de BellMédia Inc., accompagné du contrat daté du 23 avril 2026, d'une somme de 2 232,00 \$, plus les taxes applicables ;

**CONSIDÉRANT** les articles 11 et suivants du Règlement numéro 2021-03 sur la gestion contractuelle de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

Il est proposé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston

et appuyé par M. Raymond Noël, maire de Saint-Célestin Village et unanimement résolu par ce Conseil :

**D'OCTROYER** le contrat de promotion radio Culture Nicolet-Yamaska à BellMédia inc., pour une somme de 2 566,24 \$, taxes incluses, conformément à la proposition de services de BellMédia Inc, datée du 23 avril 2026 ;

**D'AUTORISER** la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents utiles à ce mandat afin de donner plein effet à la présente résolution.

Les montants mentionnés devant être payés à même la disponibilité des crédits budgétaires et autres sources déjà autorisées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-05-137

**3.6**  
**MANDAT DE STRATÉGIE DE VISIBILITÉ NUMÉRIQUE – OFFRE DE SERVICES – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – OCTROI – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** que le développement d'une stratégie de visibilité numérique à l'échelle du territoire pour Culture Nicolet-Yamaska est prévu au plan d'action culturel 2025-2027 de la MRC Nicolet-Yamaska ;

**CONSIDÉRANT** les sommes réservées au budget pour ces travaux ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services concernant le développement d'une stratégie de visibilité numérique de SRG Consultant inc., accompagné du contrat daté du 15 avril 2026, d'une somme de 6 110,66 \$, plus les taxes applicables ;

**CONSIDÉRANT** les articles 11 et suivants du Règlement numéro 2021-03 sur la gestion contractuelle de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

Il est proposé par M. Pascal Théroux, maire de Saint-François-du-Lac et appuyé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et unanimement résolu par ce Conseil :

**D'OCTROYER** le mandat de stratégie de visibilité numérique à SRG Consultant inc., pour une somme de 7 025,73 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de services, datée du 15 avril 2026, soumise par SRG Consultant inc. ;

et

**D'AUTORISER** la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents utiles à ce mandat afin de donner plein effet à la présente résolution.

Les montants mentionnés devant être payés à même la disponibilité des crédits budgétaires et autres sources déjà autorisées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4**  
**POINT DE DISCUSSION ET D'INFORMATION**

**5**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**6**  
**AFFAIRES NOUVELLES**

2026-05-138

7

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Raymond Noël, maire de Saint-Célestin Village et appuyé par Mme Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et unanimement résolu par ce Conseil :

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance à quatorze heures quatorze (14h14).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Je, Geneviève Dubois, atteste, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C -27.1).

**GENEVIÈVE DUBOIS  
PRÉFÈTE ET MAIRESSE DE LA  
VILLE DE NICOLET**

**STÉPHANIE LORD  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

Non Officiel